

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU MESNIL-LE-ROI  
 SEANCE DU 21 MARS 2013**

**L'an deux mille treize**

**Le vingt et un mars à vingt et une heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 mars 2013, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DEMEURE, Maire.

**PRÉSENTS** : M. DEMEURE, Mme MESSAGER, M. MARTIN, Mme JADIN, M. CASERIS, Mme GOURSAUD de MERLIS, M. DUGARD, Mme FAUVEL, Mme PRETEUX, M. GUEHENNEC, Mme ROUYERE, M. CAPELLE, Mme BRARD, M. DUTORTE, Mme DOS SANTOS, M. RAYNAUD, Mme HALOT, M. MONTFERME, Mme BETTS, M. DEBUE, M. CUNY, M. GUYENNOT, Mme VITRAC-POUZOLET, M. ROCHE, Mme BRIARD, M. RANINI.

formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

M. BOUTIGNY donne pouvoir à Mme JADIN,  
 Mme COLOMBIER à M. CUNY, Mme BRIZAY à M. RAYNAUD.

**SECRETARE** : Mme ROUYERE.

<b>DATE DE CONVOCATION</b>	<b>15 mars 2013</b>
<b>DATE D’AFFICHAGE ORDRE DU JOUR</b>	<b>15 mars 2013</b>
<b>DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU</b>	<b>23 mars 2013</b>
<b>DATE DE RECEPTION SOUS-PREFECTURE</b>	<b>26 mars 2013</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>	<b>29</b>
<b>NOMBRE DE PRESENTS</b>	<b>26</b>
<b>NOMBRE DE VOTANTS</b>	<b>29</b>

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 - Approbation du Conseil Municipal de la dernière séance
- 2 – Décisions du Maire
- 3 – Taux des taxes locales 2013
- 4 – Budget primitif ville 2013
- 5 – Budget primitif assainissement 2013
- 6 – Subventions 2013 C.C.A.S et Caisse des écoles
- 7- Subvention service assainissement non collectif (SPANC)
- 8 – Subventions 2013 associations
- 9 – Subvention 2013 écoles privées et apprentis
- 10 – Participation frais de scolarité écoles publiques et apprentis
- 11 – Participation conservatoire MAISONS-LAFFITTE
- 12 – Demande de subvention au Conseil Général pour Tableaux numériques
- 13 – Demande de subvention au Conseil Général pour la sécurité routière aux abords des établissements scolaires
- 14 – Affiliation volontaire du syndicat mixte « Seine et Marne Numérique » au CIG
- 15 – POINT SUR la réforme des rythmes scolaires

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du Procès-verbal de la dernière séance qui s'est déroulée le 31 janvier 2013.

**LE CONSEIL,**

**ADOPTE à l'unanimité** le procès-verbal de la dernière séance.

---

## **COMpte-REndu DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

### **DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TRERRITORIALES DE 2013/3**

- **DECISION** de passation d'une convention avec France Télécom pour la réalisation des travaux de modification du réseau France Télécom pour la rue Fould d'un montant de 1 177,70 € T.T.C.

---

2013/11

## **TAUX DES TAXES LOCALES - ANNÉE 2013**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il doit fixer le taux des taxes à appliquer en 2013

### **LE CONSEIL,**

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances- travaux voirie et bâtiments du 28 février 2013,

**Oùï** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**FIXE** le taux des taxes ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation :	<b>20,81 %</b>
- Foncier bâti :	<b>11,81 %</b>
- Foncier non bâti :	<b>39,72 %</b>
- Cotisation foncière des entreprises :	<b>14,47 %</b>
- Ordures ménagères :	<b>7,83 %</b>

Cette délibération est prise **à l'unanimité des suffrages exprimés** par 25 voix pour et 4 abstentions (Mme VITRAC-POUZOLET, M. ROCHE, M. RANINI, Mme BRIARD) en séance, les jour, mois et an susdits.

2013/12

## **BUDGET PRIMITIF VILLE - ANNÉE 2013**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil le projet de budget 2013 dressé par lui, appuyé de tous les documents destinés à justifier cette proposition et tel qu'il a été accepté et arrêté par les diverses commissions,

**LE CONSEIL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable des commissions de finances – travaux voirie et bâtiments du 28 février 2013,

**Oùï** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2013, s'établissant en recettes et en dépenses

- pour la section de fonctionnement à la somme de : **7 242 853,00 €**
- pour la section d'investissement à la somme de : **2 296 400,00 €**

Cette délibération est prise **à l'unanimité** des suffrages exprimés par 25 voix pour et 4 abstentions (Mme VITRAC-POUZOLET, M. ROCHE, M. RANINI, Mme BRIARD) en séance, les jour, mois et an susdits.

---

2013/13

## **BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2013**

### **LE CONSEIL,**

**Où** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** l'avis favorable des commissions de finances – travaux voirie et bâtiments du 28 février 2013

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif 2013 du service de l'assainissement qui s'équilibre en recettes et dépenses :

- pour la section d'exploitation à la somme de **105 200,00 €**
- pour la section d'investissement à la somme de : **123 000,00 €**

Cette délibération est prise **à l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

2013/14

## **SUBVENTIONS 2013 C.C.A.S. et CAISSE DES ECOLES**

### **LE CONSEIL,**

Sur les propositions de Monsieur le Maire,

**Vu** l'avis favorable des commissions de finances – travaux voirie et bâtiments du 28 février 2013

**FIXE** la subvention à allouer pour l'année 2013 comme suit :

- au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE **195 735,00 €**  
(cent quatre-vingt-quinze mille sept cent trente-cinq euros)
- à la CAISSE DES ECOLES **77 265,00 €**  
(soixante-dix-sept mille deux cent soixante-cinq euros)

**INDIQUE** que la dépense en découlant sera imputée au budget communal.  
Cette délibération est prise **à l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

---

2013/15

## **SUBVENTION POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

**CONSIDERANT** l'article L.2224-2 Modifié par Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 - art. 24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune peut, dans son budget propre des dépenses au titre des services publics, accorder à titre dérogatoire une subvention pour le SPANC lors de sa création et ce pendant les cinq premiers exercices.

### **LE CONSEIL,**

**CONSIDERANT** la création du SPANC en date du 16 juin 2011,

**VU** l'avis favorable des commissions de finances – travaux voirie et bâtiments du 28 février 2013

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer le montant de la subvention pour le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à 4 000 € pour l'exercice 2013.

**INDIQUE** que la dépense en découlant sera imputée à l'article prévu à cet effet au budget communal.

Cette délibération est prise **à l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

2013/16

## SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET ŒUVRES SOCIALES ANNÉE 2013

### LE CONSEIL,

Sur les propositions de Monsieur le Maire,

**Vu** l'avis favorable de la commission « vie associative et sports » du 12 février 2013,

**Vu** l'avis favorable des commissions des finances – travaux voirie et bâtiments du 28 février 2013,

**FIXE** les subventions à allouer à diverses associations et œuvres sociales pour l'année 2013 comme suit :

#### **SOCIAL**

- A.S.C.A.M (huit cent cinquante euros)	<b>850,00 €</b>
- AVENIR – A.P.E.I. (quatre cent soixante-dix euros)	<b>470,00 €</b>
- ARGOS (deux cents euros)	<b>200,00 €</b>
- Association « GOELAND AMITIES 78 » (quatre cent cinquante euros)	<b>450,00 €</b>
-	
- MISSION LOCALE (deux mille trois cent soixante euros)	<b>2 360,00 €</b>
- AMI SERVICE 78 (neuf cents euros)	<b>900,00 €</b>
- AMICALE du personnel communal (vingt-huit mille euros)	<b>28 000,00 €</b>
-activités diverses : 10 000 €	
-CNAS : 18 000,00 €	

- HOTEL SOCIAL SAINT YVES (cent cinquante euros)	<b>150,00 €</b>
- LA CROIX D'OR (sept cents euros)	<b>700,00 €</b>
- Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux (deux cent vingt euros)	<b>220,00 €</b>
- L'ILE AUX PITCHOUNES (trois cent vingt euros)	<b>320,00 €</b>
- MAISON DES POUSSINS (deux cents euros)	<b>200,00 €</b>
- Bibliothèque – Hôpital de Poissy (cent euros)	<b>100,00 €</b>

### **CULTUREL**

- COMITE DES FETES du Mesnil-le-Roi (dix-sept mille euros)	<b>17 000,00 €</b>
- CLUB ARTISTIQUE (cent cinquante euros)	<b>150,00 €</b>
- BALLON BLEU (mille trois cent cinquante euros)	<b>1 350,00 €</b>
- Association des Loisirs Mesnilois (cinquante euros)	<b>50,00 €</b>
- OFFICE DU TOURISME (mille euros)	<b>1 000 ,00 €</b>
- AGHORA (deux cents euros)	<b>200,00 €</b>
- BIENVENUE MAISONS MESNIL (cent cinquante euros)	<b>150,00 €</b>

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2013**

- 
- CHORALE « ARC EN CIEL » **270,00 €**  
(deux cent soixante-dix euros)
- LES COMPAGNONS ST-VINCENT **700,00 €**  
(sept cents euros)
- ASSOCIATION LUIGI CASTIGLIONI **500,00 €**  
(cinq cents euros)

**SPORTS**

- A.S.M.R. **26 000,00 €**  
(vingt-six mille euros)
- A.C.M.L.R. **3 000,00 €**  
(trois mille euros)
- A.S.C.O. **400,00 €**  
(quatre cents euros)

**PATRIOTIQUES**

- Section des Orphelins et des Œuvres des  
Médailleurs Militaires de Maisons-Laffitte **170,00 €**  
(cent soixante-dix euros)
- LE SOUVENIR FRANÇAIS **200,00 €**  
(deux cents euros)
- U.N.C – U.N.C.A.F.N. **290,00 €**  
(deux cent quatre-vingt-dix euros)
- F.N.A.C.A. **170,00 €**  
(cent soixante-dix euros)

**DIVERS**

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - LES JARDINS FAMILIAUX<br>(huit cents euros)                        | <b>800,00 €</b> |
| - PREVENTION ROUTIERE (1€ par enfant)<br>(deux cent cinquante euros) | <b>250,00 €</b> |
| - CHASSE<br>(deux cents euros)                                       | <b>200,00 €</b> |

**INDIQUE** que la dépense en découlant sera imputée à l'article prévu à cet effet au budget communal.

Cette délibération est prise **à l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

---

2013/17

## **SUBVENTION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ÉCOLES PRIVÉES ET APPRENTIS– ANNÉE 2013**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis 1990, il a été décidé d'allouer une subvention aux écoles privées sous contrat qui en font la demande.

Il rappelle qu'en 2012 la participation par enfant du Mesnil-le-Roi scolarisé en classe élémentaire était fixée à 260 €.

Par ailleurs, l'Association de formation interprofessionnelle de Poissy et environs (AFIPE) et l'Institut de Formation et de Perfectionnement aux Métiers (IFPM) à Nanterre, ont sollicité la Commune pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de leur Centre de Formation d'Apprentis (CFA) privé.

Le nombre d'apprentis résidant au Mesnil-le-Roi est de 5 pour l'année 2012/2013.

Le nombre d'élèves en écoles privées est de 47 pour l'année 2012-2013.

### **LE CONSEIL,**

**Vu** l'avis de la Commission de la Vie Associative – Jeunesse et Sports du 12 Février 2013,

**Vu** l'avis favorable des commissions des finances – travaux voirie et bâtiments du 28 février 2013,

**Oùï** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer la participation à **270 €** par enfant mesnilois scolarisé en classe élémentaire, à chacun des établissements d'enseignement privé sous contrat qui en a fait la demande au titre de l'année scolaire 2012-2013.

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de **50 €** par apprenti mesnilois pour l'AFIPE (3 jeunes) et pour l'IFPM (2 jeunes) pour l'année 2012-2013

**INDIQUE** que la dépense en découlant sera imputée à l'article prévu à cet effet au budget communal.

Cette délibération est prise **à la majorité des suffrages** avec 25 voix pour et 4 contre (Mme VITRAC-POUZOLET, M. ROCHE, Mme BRIARD, M. RANINI) en séance, les jour, mois et an susdits.

2013/18

## **PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES (CLASSES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'article 23 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983, modifié, définit la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles et que la circulaire ministérielle du 25 Août 1989 précise les conditions d'accueil des enfants domiciliés hors Commune ainsi que les modalités de répartition entre les Communes des charges de fonctionnement des écoles publiques.

Il s'avère que les communes voisines ont décidé de fixer respectivement les tarifs à 488 € et 973 €, et d'appliquer un principe de réciprocité.

Le nombre d'apprentis résidant au Mesnil-le-Roi et dépendant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat est de 1 pour l'année 2012/2013.

### **LE CONSEIL,**

**Vu** l'avis favorable des commissions de finances – travaux voirie et bâtiments du 28 février 2013

**Oui** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer pour 2012/2013 la participation à :

- **488 €** en élémentaire
- **973 €** en maternelle
- **50 €** par apprenti pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines

**INDIQUE** que la dépense en découlant sera imputée au budget communal.

Cette délibération est prise **à l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

---

2013/19

## **PARTICIPATION AUX FRAIS D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de fixer les modalités de la participation de la Commune pour les élèves inscrits au conservatoire de Maisons-Laffitte et résidant au Mesnil-le-Roi. Il rappelle que celle-ci était fixée à 42 € en 2012.

Il précise que la participation moyenne par enfant est de 487 € et que la Ville de Maisons-Laffitte applique aux Mesnilois le tarif extérieur (+ 10 %).

Il propose de fixer notre participation à 50 €

### **LE CONSEIL,**

**Vu** l'avis favorable des commissions de finances – travaux voirie et bâtiments du 28 février 2013

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer la participation à **50 €** par enfant du Mesnil-le-Roi, inscrit au conservatoire de Maisons-Laffitte, pour l'année scolaire 2012/2013.

**INDIQUE** que la dépense en découlant sera imputée au budget communal.

Cette délibération est prise **à l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

2013/20

## DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL : TABLEAUX NUMERIQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le souhait de continuer à équiper les classes de tableaux numériques.

Cette année, il est prévu d'équiper deux nouvelles classes à l'école du Clos de la Salle et deux nouvelles classes à l'école Jean Jaurès.

Le coût total de ces installations s'élève à 16 432 € H.T et la subvention plafonnée à 2 000 €/TNI serait de 8 000 € pour les 4 classes.

### LE CONSEIL,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du département pour l'équipement des tableaux numériques des écoles primaires du Clos de la Salle et de Jean Jaurès.

Cette délibération est prise à **l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

---

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL : Sécurité routière aux abords des établissements scolaires**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de solliciter une subvention dans le cadre du programme d'aide aux Communes de moins de 10 000 habitants proposé par le Département pour les travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires.

**LE CONSEIL,**

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme d'aide aux Communes de moins de 10 000 habitants pour des travaux de sécurité routière aux abords de l'école primaire Jean Jaurès.

La subvention demandée s'élève à 8 080 € soit 80 % du montant de travaux subventionnables de 10 100 € H.T.

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur la voirie communale, pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

**S'ENGAGE** à financer la part des travaux restant à sa charge.

Cette délibération est prise **à l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

2013/22

**AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE « SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE » AU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE**

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande du Président du syndicat mixte « Seine-et-Marne Numérique » de s'affilier volontairement au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France,

En application de l'article 30 du décret n°85-643 modifié du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion, les communes affiliées sont invitées à faire valoir leur droit d'opposition à cette affiliation.

Considérant la participation de la Région d'Île-de-France à son Conseil d'Administration ainsi que la volonté de ce syndicat mixte d'étendre ses activités (conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités annexes) à d'autres départements de la région d'Île-de-France.

**LE CONSEIL,**

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'affiliation du syndicat mixte « Seine-et-Marne Numérique » au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France,

Cette délibération est prise **à l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

**Délibérations du Conseil Municipal du 21 MARS 2013**

2013/11	TAUX DES TAXES LOCALES 2013
2013/12	BUDGET PRIMITIF VILLE 2013
2013/13	BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2013
2013/4	SUBVENTIONS C.C.A.S. ET CAISSE DES ECOLES 2013
2013/15	SUBVENTION SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 2013
2013/16	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2013
2013/17	SUBVENTIONS 2013 ECOLES PRIVEES ET APPRENTIS
2013/18	PARTICIPATION 2013 ECOLES PUBLIQUES ET APPRENTIS
2013/19	PARTICIPATION 2013 CONSERVATOIRE MAISONS-LAFFITTE
2013/20	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR TABLEAUX NUMERIQUES
2013/21	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA SECURITE AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
2013/22	AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE « SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE » AU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

